

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1978 B 00081

Numéro SIREN : 745 620 476

Nom ou dénomination : EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC ROUSSILLON

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2019 sous le numéro de dépôt 8668

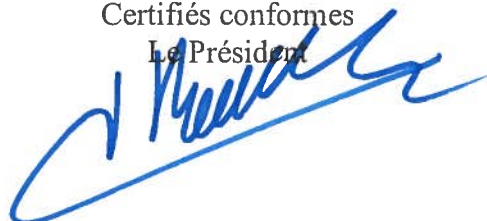
EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC ROUSSILLON

Société par Actions Simplifiée au capital de 77 000 euros
Siège social : 183 rue Henri Becquerel – Le Phidias CS 76015 – 34060 Montpellier
745 620 476 RCS MONTPELLIER

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

AU 31 DECEMBRE 2018

Certifiés conformes
Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. M...', is written over the text 'Le Président'.

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2018	31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	5 000	5 000		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	936 517	870 129	66 388	154 223
Installations techniques, matériel, outillage	2 889 936	2 815 123	74 813	33 865
Autres immobilisations corporelles	31 290	30 919	371	1 892
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	9 990		9 990	8 985
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	13 137		13 137	19 537
Autres immobilisations financières	60 403		60 403	65 790
ACTIF IMMOBILISE	3 946 272	3 721 170	225 102	284 291
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	106 666		106 666	70 555
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	170 089		170 089	167 614
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	20 938 592	7 447	20 931 145	13 416 710
Autres créances	8 901 307		8 901 307	10 865 377
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	523 715		523 715	792 503
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	5 675		5 675	381 851
ACTIF CIRCULANT	30 646 045	7 447	30 638 598	25 694 610
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	34 592 317	3 728 617	30 863 700	25 978 901

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel (dont versé : 77 000)	77 000	77 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	7 700	7 700
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-246 842	209
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 372 511	-247 052
Acomptes sur dividendes		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-1 534 654	-162 143
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	873 670	1 430 939
Provisions pour charges	205 184	495 838
PROVISIONS	1 078 854	1 926 777
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32 004	22 316
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	4 568	4 568
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 157 891	1 930 410
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 848 325	16 140 332
Dettes fiscales et sociales	4 932 371	5 120 963
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	52 854	
Autres dettes	190 893	171 910
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	3 100 594	823 769
DETTES	31 319 500	24 214 267
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	30 863 700	25 978 901

Rubriques	France	Exportation	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises	1 754 139		1 754 139	16 667
Production vendue de biens	1 939		1 939	8 749
Production vendue de services	54 766 348		54 766 348	48 339 163
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	56 522 426		56 522 426	48 364 579
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			653 361	487 512
Autres produits			103 808	248 973
PRODUITS D'EXPLOITATION			57 279 595	49 101 064
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			860 769	303 142
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			7 104 513	6 672 185
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-36 111	26 300
Autres achats et charges externes			37 568 723	29 498 313
Impôts, taxes et versements assimilés			681 233	566 582
Salaires et traitements			7 162 124	7 184 724
Charges sociales			5 048 556	4 968 008
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			109 284	108 122
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			7 447	
Dotations aux provisions			5 531	551 516
Autres charges			301 341	-148 376
CHARGES D'EXPLOITATION			58 813 411	49 730 516
RESULTAT D'EXPLOITATION			-1 533 817	-629 452
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée			470 946	67 340
Perte supportée ou bénéfice transféré			822 374	113 453
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			583 150	530 948
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			40 021	73 446
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			623 171	604 394
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			9 232	2 900
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			9 232	2 900
RESULTAT FINANCIER			613 939	601 493
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-1 271 306	-74 071

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 400
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 985	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	475 787	275 079
PRODUITS EXCEPTIONNELS	484 772	276 479
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	580 856	424 655
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	61 009	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	275 387	415 579
CHARGES EXCEPTIONNELLES	917 252	840 234
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-432 479	-563 755
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-331 274	-390 774
TOTAL DES PRODUITS	58 858 484	50 049 277
TOTAL DES CHARGES	60 230 995	50 296 330
BENEFICE OU PERTE	-1 372 511	-247 052

Annexes

La société Eiffage Construction Languedoc Roussillon est une SAS au capital de 77 000 euros.

Elle a pour objet, en France, toutes opérations de travaux publics privés et de bâtiments.

La société a un exercice de 12 mois se clôturant le 31 décembre.

Elle fait partie du périmètre consolidé du Groupe EIFFAGE ; elle est consolidée par intégration globale.

Sauf indication contraire, tous les chiffres cités dans l'annexe aux comptes sont exprimés en euro.

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant du plan comptable général adopté par l'Autorité des normes comptables dans son règlement 2014-03 du 5 juin 2014 (publication au JO le 15 octobre 2014).

Les conventions comptables d'établissement et de préparation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Seules sont détaillées dans l'annexe les informations obligatoires et ou significatives.

Méthode retenue pour les contrats à LT

Avancement physique :

La méthode de l'avancement est appliquée à tous les chantiers de la société.

Les résultats à l'avancement sont fondés sur les résultats prévisionnels à fin de chantier révisés périodiquement.

La société utilise la méthode de l'avancement physique pour mesurer l'avancement des travaux exécutés.

Un résultat est constaté à l'avancement dès lors que l'avancement d'un chantier semble suffisant pour assurer la fiabilité de sa prévision de résultat à terminaison.

Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir les pertes prévisibles à terminaison, déterminées à partir d'une analyse des données économiques et financières prévisionnelles de chaque contrat.

Ces prévisions peuvent tenir compte de montants susceptibles d'être obtenus au titre des réclamations déposées.

Opérations faites en commun

Conformément au guide comptable professionnel, les comptes des sociétés en participation françaises, dont la société est gérante, sont totalement intégrés aux comptes annuels.

En ce qui concerne les sociétés en participation françaises non gérées et les joint-ventures à l'étranger, seuls sont pris en compte les résultats de leur activité à hauteur de la quote-part revenant à la société.

Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation ou ne sont pas amorties mais peuvent faire l'objet d'une dépréciation chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Les dépenses ayant le caractère de frais d'établissement sont, sauf cas particulier, prises en charge dans l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

En cas de création de l'immobilisation, les intérêts intercalaires et certaines charges directement affectées à la conception, à la construction et au financement de l'immobilisation pendant la période de création jusqu'à sa mise en service sont incorporés au coût.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...) sont comptabilisés directement en charge. Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

Les éléments d'actif immobilisé sont amortis selon les durées de vie estimées, en fonction de la nature des biens, selon le mode linéaire. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

- | | |
|--|----------------|
| - Constructions | de 10 à 40 ans |
| - Installations techniques, matériels et outillage | de 3 à 15 ans |
| - Autres immobilisations corporelles | de 3 à 10 ans |

Dépréciations exceptionnelles

Dès qu'il existe un indice de perte de valeur à la date d'inventaire, la valeur actuelle de l'immobilisation concernée est estimée.

Une dépréciation exceptionnelle est constatée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition additionné des frais ou à leur valeur réévaluée au 31 décembre 1976. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans un environnement économique fluctuant qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité.

Stocks

Méthode d'évaluation et de dépréciation

Les stocks de matières premières et fournitures sont évalués selon le dernier prix d'achat connu.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat.

Les stocks de produits finis sont évalués au coût de revient, intérêts exclus.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au prix de revient.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et éventuellement dépréciées en fonction de leurs perspectives de recouvrement.

Valeurs mobilières : Méthode d'évaluation et de dépréciation

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque leur valeur vénale est inférieure, à la date de clôture, à leur coût d'entrée en portefeuille. Les intérêts courus sur les valeurs à taux d'intérêt garanti sont constatés à la clôture.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Provisions

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contrepartie attendue. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Les provisions ont été constituées, utilisées ou reprises conformément à leur objet et à la législation en vigueur.

Correctifs à l'avancement

Les correctifs à l'avancement à la baisse liés à l'avis CNC 99-10 sur les contrats de construction, figurent dans le compte Fournisseur Charges à Payer par contrepartie de Charges diverses de gestion. De même, les correctifs à l'avancement à la hausse sont comptabilisés d'avance par contrepartie du compte de Charges diverses de gestion.

La norme IFRS 15 est rentrée en application au 1er janvier 2018.

Cette norme est applicable aux comptes consolidés, toutefois, il a été décidé au niveau du Groupe Eiffage d'avoir une seule et unique méthode de comptabilisation issue des règles IFRS 15 pour les comptes consolidés et les comptes sociaux.

Suppression du seuil de 20 % pour les correctifs à l'avancement :

La norme « IAS 11 » permettait de reconnaître la marge dès que la visibilité à terminaison de l'affaire était jugée suffisante, ce qui se traduisait par la mise en place d'un seuil à 20 % d'avancement avant de déclencher de la marge.

Cette pratique n'est plus acceptée avec l'application d'IFRS 15 car « les coûts d'exécutions d'une obligation de performance doivent être comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus ». En revanche, les écritures de correctifs ne sont pas remises en cause et resteront pratiquées car elles permettent de prendre en considération la vision à terminaison tout en respectant les principes de prudence du Groupe.

La suppression des seuils de déclenchements de la marge correspond à une évolution des modalités pratiques choisies par l'entreprise à travers le temps et de ce fait est assimilable à un « changement d'estimation ».

En social, le traitement comptable appliqué aux changements d'estimations est « la méthode prospective » : les impacts de ces changements sont à comptabiliser en résultat sur 2018.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires repris dans les rapports et éléments de gestion de la société, notamment pour commenter l'activité des différentes entreprises du Groupe, correspond à la production de l'exercice et comprend le montant des travaux exécutés par l'entreprise, ainsi que sa quote-part des travaux exécutés en participation avec d'autres entreprises.

Dans le cadre des contrats long terme, l'ajustement de chiffre d'affaires se fait par la constatation d'un produit constaté d'avance ou bien se traduit par un débit du compte client facture à établir.

Résultats des filiales sociétés de personnes et assimilées

Dans la mesure où les clauses statutaires le permettent, les résultats des sociétés de personnes et assimilées sont comptabilisés en produits à recevoir s'il s'agit de bénéfiques, ou en charges à payer s'il s'agit de pertes, en contrepartie du compte de résultat financier.

Engagements de retraite

La société procède à l'évaluation de ses engagements en matière de retraite et d'indemnités de départ pour l'ensemble de son personnel.

Dans le cadre des conventions collectives de la profession, l'entreprise a obligation de verser des indemnités aux Cadres et Etam lors de leur départ à la retraite, les autres obligations de retraite étant assurées par les caisses auxquelles l'entreprise est affiliée.

L'engagement de l'entreprise au titre des IFC prend en compte les modifications de barème intervenues dans la convention collective du Bâtiment.

Les engagements à ce titre sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite et au salaire de fin de carrière.

Cette évaluation prend en compte notamment :

- une projection des salaires jusqu'à la date de départ à la retraite,
- les taux de rotation du personnel et les tables de mortalité,
- le taux d'actualisation de 1,5 % des engagements ainsi calculés.

Les éléments à ce titre ne sont pas provisionnés mais portés dans la liste des engagements hors bilan.

EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC ROUSSILLON

Société par Actions Simplifiée au capital de 77 000 euros
Siège social : 183 rue Henri Becquerel – Le Phidias CS 76015 – 34060 Montpellier
745 620 476 RCS MONTPELLIER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 AVRIL 2019

Affectation du résultat

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, approuvant la proposition du Président, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018, d'un montant de (1 372 510,86) euros au poste « report à nouveau » portant ainsi son montant de (246 842,92) euros à (1 619 353,78) euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices :

Exercices	Dividendes éligibles à l'abattement	Autres revenus distribués	
		éligibles à l'abattement	non éligibles à l'abattement
31/12/2017	NEANT		
31/12/2016	1 112 980 € Soit 50,59 € par action		
31/12/2015	NEANT		

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président



Eiffage Construction Languedoc Roussillon

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux Associés

Eiffage Construction Languedoc Roussillon
183 rue Henri Becquerel
CS 76015 Le Phidias
34060 MONTPELLIER

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Eiffage Construction Languedoc Roussillon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Votre société applique la méthode dite de l'avancement pour l'enregistrement du chiffre d'affaires et du résultat des chantiers réalisés, tel qu'exposé en annexe. Nous nous sommes assurés de la correcte application de cette méthode par la revue des procédures existant au sein de la société, l'examen des données de gestion par chantier et la mise en œuvre de revues, avec les responsables financiers et opérationnels, de contrats significatifs.
- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques liés à son activité, et en particulier les risques sur affaires. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques, sur une revue des risques identifiés et des estimations retenues, et sur un examen des événements postérieurs venant corroborer ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-Romain Bardez

**EIFFAGE CONSTRUCTION
LANGUEDOC-ROUSSILLON**

**183 RUE HENRI BECQUEREL
LE PHIDIAS - CS 76015
34060 MONTPELLIER**

Annexe aux comptes au 31/12/2018



- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif	3
Bilan - Passif	4
Compte de résultat	5

Annexes

Informations générales et description de l'activité	8
Règles et méthodes comptables	9
INFORMATIONS SUR BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	13
Immobilisations	14
Amortissements	15
Provisions et dépréciations	16
Créances et dettes	17
Charges à payer	18
Charges et produits constatés d'avance	19
Produits à recevoir	20
Composition du capital social	21
Ventilation du chiffre d'affaires	22
Variation des capitaux propres	23
Charges et produits exceptionnels	24
ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	25
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	26
Engagements hors bilan	27
Effectif moyen	28
Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	29
Filiales et participations	30
Autres informations	31

Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2018	31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	5 000	5 000		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	936 517	870 129	66 388	154 223
Installations techniques, matériel, outillage	2 889 936	2 815 123	74 813	33 865
Autres immobilisations corporelles	31 290	30 919	371	1 892
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	9 990		9 990	8 985
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	13 137		13 137	19 537
Autres immobilisations financières	60 403		60 403	65 790
ACTIF IMMOBILISE	3 946 272	3 721 170	225 102	284 291
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	106 666		106 666	70 555
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	170 089		170 089	167 614
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	20 938 592	7 447	20 931 145	13 416 710
Autres créances	8 901 307		8 901 307	10 865 377
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	523 715		523 715	792 503
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	5 675		5 675	381 851
ACTIF CIRCULANT	30 646 045	7 447	30 638 598	25 694 610
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	34 592 317	3 728 617	30 863 700	25 978 901

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel (dont versé : 77 000)	77 000	77 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	7 700	7 700
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-246 842	209
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 372 511	-247 052
Acomptes sur dividendes		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-1 534 654	-162 143
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	873 670	1 430 939
Provisions pour charges	205 184	495 838
PROVISIONS	1 078 854	1 926 777
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32 004	22 316
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	4 568	4 568
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 157 891	1 930 410
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 848 325	16 140 332
Dettes fiscales et sociales	4 932 371	5 120 963
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	52 854	
Autres dettes	190 893	171 910
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	3 100 594	823 769
DETTES	31 319 500	24 214 267
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	30 863 700	25 978 901

Rubriques	France	Exportation	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises	1 754 139		1 754 139	16 667
Production vendue de biens	1 939		1 939	8 749
Production vendue de services	54 766 348		54 766 348	48 339 163
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	56 522 426		56 522 426	48 364 579
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			653 361	487 512
Autres produits			103 808	248 973
PRODUITS D'EXPLOITATION			57 279 595	49 101 064
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			860 769	303 142
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			7 104 513	6 672 185
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-36 111	26 300
Autres achats et charges externes			37 568 723	29 498 313
Impôts, taxes et versements assimilés			681 233	566 582
Salaires et traitements			7 162 124	7 184 724
Charges sociales			5 048 556	4 968 008
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			109 284	108 122
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			7 447	
Dotations aux provisions			5 531	551 516
Autres charges			301 341	-148 376
CHARGES D'EXPLOITATION			58 813 411	49 730 516
RESULTAT D'EXPLOITATION			-1 533 817	-629 452
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée			470 946	67 340
Perte supportée ou bénéfice transféré			822 374	113 453
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			583 150	530 948
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			40 021	73 446
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			623 171	604 394
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			9 232	2 900
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			9 232	2 900
RESULTAT FINANCIER			613 939	601 493
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-1 271 306	-74 071

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 400
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 985	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	475 787	275 079
PRODUITS EXCEPTIONNELS	484 772	276 479
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	580 856	424 655
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	61 009	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	275 387	415 579
CHARGES EXCEPTIONNELLES	917 252	840 234
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-432 479	-563 755
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-331 274	-390 774
TOTAL DES PRODUITS	58 858 484	50 049 277
TOTAL DES CHARGES	60 230 995	50 296 330
BENEFICE OU PERTE	-1 372 511	-247 052

Annexes

La société Eiffage Construction Languedoc Roussillon est une SAS au capital de 77 000 euros.

Elle a pour objet, en France, toutes opérations de travaux publics privés et de bâtiments.

La société a un exercice de 12 mois se clôturant le 31 décembre.

Elle fait partie du périmètre consolidé du Groupe EIFFAGE ; elle est consolidée par intégration globale.

Sauf indication contraire, tous les chiffres cités dans l'annexe aux comptes sont exprimés en euro.

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant du plan comptable général adopté par l'Autorité des normes comptables dans son règlement 2014-03 du 5 juin 2014 (publication au JO le 15 octobre 2014).

Les conventions comptables d'établissement et de préparation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Seules sont détaillées dans l'annexe les informations obligatoires et ou significatives.

Méthode retenue pour les contrats à LT

Avancement physique :

La méthode de l'avancement est appliquée à tous les chantiers de la société.

Les résultats à l'avancement sont fondés sur les résultats prévisionnels à fin de chantier révisés périodiquement.

La société utilise la méthode de l'avancement physique pour mesurer l'avancement des travaux exécutés.

Un résultat est constaté à l'avancement dès lors que l'avancement d'un chantier semble suffisant pour assurer la fiabilité de sa prévision de résultat à terminaison.

Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir les pertes prévisibles à terminaison, déterminées à partir d'une analyse des données économiques et financières prévisionnelles de chaque contrat.

Ces prévisions peuvent tenir compte de montants susceptibles d'être obtenus au titre des réclamations déposées.

Opérations faites en commun

Conformément au guide comptable professionnel, les comptes des sociétés en participation françaises, dont la société est gérante, sont totalement intégrés aux comptes annuels.

En ce qui concerne les sociétés en participation françaises non gérées et les joint-ventures à l'étranger, seuls sont pris en compte les résultats de leur activité à hauteur de la quote-part revenant à la société.

Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation ou ne sont pas amorties mais peuvent faire l'objet d'une dépréciation chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Les dépenses ayant le caractère de frais d'établissement sont, sauf cas particulier, prises en charge dans l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

En cas de création de l'immobilisation, les intérêts intercalaires et certaines charges directement affectées à la conception, à la construction et au financement de l'immobilisation pendant la période de création jusqu'à sa mise en service sont incorporés au coût.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...) sont comptabilisés directement en charge. Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

Les éléments d'actif immobilisé sont amortis selon les durées de vie estimées, en fonction de la nature des biens, selon le mode linéaire. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

- | | |
|--|----------------|
| - Constructions | de 10 à 40 ans |
| - Installations techniques, matériels et outillage | de 3 à 15 ans |
| - Autres immobilisations corporelles | de 3 à 10 ans |

Dépréciations exceptionnelles

Dès qu'il existe un indice de perte de valeur à la date d'inventaire, la valeur actuelle de l'immobilisation concernée est estimée.

Une dépréciation exceptionnelle est constatée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition additionné des frais ou à leur valeur réévaluée au 31 décembre 1976. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans un environnement économique fluctuant qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité.

Stocks

Méthode d'évaluation et de dépréciation

Les stocks de matières premières et fournitures sont évalués selon le dernier prix d'achat connu.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat.

Les stocks de produits finis sont évalués au coût de revient, intérêts exclus.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au prix de revient.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et éventuellement dépréciées en fonction de leurs perspectives de recouvrement.

Valeurs mobilières : Méthode d'évaluation et de dépréciation

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque leur valeur vénale est inférieure, à la date de clôture, à leur coût d'entrée en portefeuille. Les intérêts courus sur les valeurs à taux d'intérêt garanti sont constatés à la clôture.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Provisions

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contrepartie attendue. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Les provisions ont été constituées, utilisées ou reprises conformément à leur objet et à la législation en vigueur.

Correctifs à l'avancement

Les correctifs à l'avancement à la baisse liés à l'avis CNC 99-10 sur les contrats de construction, figurent dans le compte Fournisseur Charges à Payer par contrepartie de Charges diverses de gestion. De même, les correctifs à l'avancement à la hausse sont comptabilisés d'avance par contrepartie du compte de Charges diverses de gestion.

La norme IFRS 15 est rentrée en application au 1er janvier 2018.

Cette norme est applicable aux comptes consolidés, toutefois, il a été décidé au niveau du Groupe Eiffage d'avoir une seule et unique méthode de comptabilisation issue des règles IFRS 15 pour les comptes consolidés et les comptes sociaux.

Suppression du seuil de 20 % pour les correctifs à l'avancement :

La norme « IAS 11 » permettait de reconnaître la marge dès que la visibilité à terminaison de l'affaire était jugée suffisante, ce qui se traduisait par la mise en place d'un seuil à 20 % d'avancement avant de déclencher de la marge.

Cette pratique n'est plus acceptée avec l'application d'IFRS 15 car « les coûts d'exécutions d'une obligation de performance doivent être comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus ». En revanche, les écritures de correctifs ne sont pas remises en cause et resteront pratiquées car elles permettent de prendre en considération la vision à terminaison tout en respectant les principes de prudence du Groupe.

La suppression des seuils de déclenchements de la marge correspond à une évolution des modalités pratiques choisies par l'entreprise à travers le temps et de ce fait est assimilable à un « changement d'estimation ».

En social, le traitement comptable appliqué aux changements d'estimations est « la méthode prospective » : les impacts de ces changements sont à comptabiliser en résultat sur 2018.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires repris dans les rapports et éléments de gestion de la société, notamment pour commenter l'activité des différentes entreprises du Groupe, correspond à la production de l'exercice et comprend le montant des travaux exécutés par l'entreprise, ainsi que sa quote-part des travaux exécutés en participation avec d'autres entreprises.

Dans le cadre des contrats long terme, l'ajustement de chiffre d'affaires se fait par la constatation d'un produit constaté d'avance ou bien se traduit par un débit du compte client facture à établir.

Résultats des filiales sociétés de personnes et assimilées

Dans la mesure où les clauses statutaires le permettent, les résultats des sociétés de personnes et assimilées sont comptabilisés en produits à recevoir s'il s'agit de bénéfiques, ou en charges à payer s'il s'agit de pertes, en contrepartie du compte de résultat financier.

Engagements de retraite

La société procède à l'évaluation de ses engagements en matière de retraite et d'indemnités de départ pour l'ensemble de son personnel.

Dans le cadre des conventions collectives de la profession, l'entreprise a obligation de verser des indemnités aux Cadres et Etam lors de leur départ à la retraite, les autres obligations de retraite étant assurées par les caisses auxquelles l'entreprise est affiliée.

L'engagement de l'entreprise au titre des IFC prend en compte les modifications de barème intervenues dans la convention collective du Bâtiment.

Les engagements à ce titre sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite et au salaire de fin de carrière.

Cette évaluation prend en compte notamment :

- une projection des salaires jusqu'à la date de départ à la retraite,
- les taux de rotation du personnel et les tables de mortalité,
- le taux d'actualisation de 1,5 % des engagements ainsi calculés.

Les éléments à ce titre ne sont pas provisionnés mais portés dans la liste des engagements hors bilan.

Informations sur Bilan et Compte de Résultat

Rubriques	Début d'exercice	Apports	Acquisitions
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 000		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000		
Terrains			
	Dont composants		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	936 517		
Install. techniques, matériel et outillage ind.	2 829 059		60 876
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	31 290		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 796 866		60 876
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	8 985		9 990
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	85 327		3 776
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	94 312		13 766
TOTAL GENERAL	3 896 177		74 642

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			5 000	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			5 000	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			936 517	
Installations techn., matériel et outillages ind.			2 889 936	
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			31 290	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			3 857 743	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		8 985	9 990	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		15 563	73 539	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		24 548	83 529	
TOTAL GENERAL		24 548	3 946 272	

Rubriques	Début d'exercice	Apports	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Autres immobilisations incorporelles	5 000				5 000
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000				5 000
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations générales,agenc.,aménag.	782 294		87 833		870 128
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 795 194		19 928		2 815 123
Installations générales, agenc. et aménag. divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	29 398		1 521		30 919
Emballages récupérables, divers					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 606 886		109 282		3 716 170
TOTAL GENERAL	3 611 886		109 282		3 721 170

Rubriques	Début d'exercice	Apports	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
Dont majorations exceptionnelles de 30 %						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
PROVISIONS REGLEMENTEES						
Provisions pour litiges	166 469			166 468		
Provisions pour garanties données aux clients	903 970		35 369	501 154		438 184
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions, obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement immobilisations						
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.						
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges	856 338		275 386	491 054		640 670
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	1 926 777		310 755	1 158 676		1 078 854
Dépréciations immobilisations incorporelles						
Dépréciations immobilisations corporelles						
Dépréciations titres mis en équivalence						
Dépréciations titres de participation						
Dépréciations autres immobilis. financières						
Dépréciations stocks et en cours						
Dépréciations comptes clients			7 447			7 447
Autres dépréciations						
DEPRECIATIONS			7 447			7 447
TOTAL GENERAL	1 926 777		318 202	1 158 676		1 086 301
Dotations et reprises d'exploitation			42 815	667 622		
Dotations et reprises financières						
Dotations et reprises exceptionnelles			275 387	491 055		
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice						

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	13 137		13 137
Autres immobilisations financières	60 403		60 403
Clients douteux ou litigieux	744 450	744 450	
Autres créances clients	20 194 141	20 194 141	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	38 025	38 025	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	191 150	191 150	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	733 958	733 958	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	28 036	28 036	
Groupe et associés	7 573 290	7 573 290	
Débiteurs divers	336 848	336 848	
Charges constatées d'avance	5 675	5 675	
TOTAL GENERAL	29 919 112	29 845 573	73 539
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	22 194		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	9 057		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	32 004	32 004		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	4 568	4 568		
Fournisseurs et comptes rattachés	19 848 325	19 848 325		
Personnel et comptes rattachés	186 432	186 432		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 603 510	1 603 510		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	3 090 557	3 090 557		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	51 872	51 872		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	52 854	52 854		
Groupe et associés				
Autres dettes	190 893	190 893		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	3 100 594	3 100 594		
TOTAL GENERAL	28 161 609	28 161 609		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Libellé	31/12/2018
CHARGES A PAYER	
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH	
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH	8 576 915,05
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES	490 704,14
TOTAL CHARGES A PAYER	9 067 619,19

Libellé	31/12/2018
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	
TOTAL CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	5 675,00
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 675,00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
TOTAL	-3 100 594,07
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-3 100 594,07

Libellé	31/12/2018
TOTAL	4 366 359,97
TOTAL	4 366 359,97
PRODUITS A RECEVOIR	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	4 312 490,67
AUTRES CREANCES	
TOTAL AUTRES CREANCES	53 869,30
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	4 366 359,97

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	22 000			3,5

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2018	Total 31/12/2017
Travaux	47 588 102		47 588 102	40 462 854
Prestations de services	7 015 008		7 015 008	7 491 154
Produits accessoires	1 919 317		1 919 317	410 571
Total	56 522 426		56 522 426	48 364 579

	Capital	Primes liées au capital	Ecart de réévaluation	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total
Situation ouverture de l'exercice	77 000			7 700	209	-247 052		-162 143
Affectation de l'exercice					-247 052	247 052		
Distribution de l'exercice								
Augmentation de capital								
Réduction de capital								
Autres variations						-1 372 511		-1 372 511
Situation clôture de l'exercice	77 000			7 700	-246 843			-162 143

Engagements financiers et autres informations

Postes du compte de résultat	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-1 271 306	331 274	-940 032
Résultat exceptionnel	-432 479		-432 479
Participation des salariés			
RESULTAT COMPTABLE	-1 703 786	331 274	-1 372 512

Rubriques	Montants hors bilan	
	Engagements donnés	Engagements reçus
Indemnité de fin de carrière et autres engagements en faveur du personnel	1 003 256	
Avals et cautions	8 340 963	2 430 549
Vis à vis des sociétés de personnes (SNC, SCI, GIE)		
Autres engagements	1 039 260	
<i>dont Loyers</i>	1 039 260	
<i>Autres</i>		

Identité des sociétés mères
consolidant les comptes de la
société

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
FOUGEROLLE 11 place de l'europe 78 Vélizy Villacoublay	SAS	76 453 282	99,99 %

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Val. nette	Titres Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)						
			0,00			
			0,00			
			0,00			
			0,00			
			0,00			
			0,00			
PARTICIPATIONS (10 à 50%)						
EIFFAGE IMMOBILIER OCCITANIE	30 000		33,3			23 141 298 926 899
			0,00			
			0,00			
			0,00			
			0,00			
			0,00			
AUTRES PARTICIPATIONS						
			0,00			
			0,00			
			0,00			
			0,00			
			0,00			
			0,00			

Informations sur la convention d'Intégration Fiscale

La société est intégrée fiscalement dans le groupe EIFFAGE.

La convention fiscale est celle de la neutralité au regard de la charge d'impôt : la société supporte et constate en comptabilité la charge d'impôt qui aurait été la sienne en l'absence d'intégration fiscale.

En cas de sortie du groupe fiscal, les déficits réalisés pendant la période d'intégration restent définitivement acquis à la société chef de file du groupe.

Titrisation

La société participe au programme de titrisation des créances initié au sein du groupe Eiffage. Cette opération se traduit, au 31 décembre 2018 par une diminution du poste "Clients et comptes rattachés" et une augmentation corrélative du poste "Autres créances" pour un montant de 2 645 milliers d'euros, dès que les créances sont cédées à la société tête de groupe.

La trésorerie nette de l'entreprise n'est pas affectée par cette opération.

CICE

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est présenté en déduction de la charge d'impôt.

L'utilisation du CICE a été effectuée en conformité avec les textes qui le régissent et a pu concerner les investissements, les dépenses de recherche, ainsi que les dépenses liées au développement durable et à la prospection pour de nouveaux marchés et également la reconstitution de la trésorerie.

Médailles du Travail

Conformément aux Avis du Conseil National de la Comptabilité n° 97-06 et n°2004-05, l'engagement de la société au titre des Médailles du Travail a été provisionné au 31 décembre 2018 pour un montant de 205 184 €.

Continuité d'exploitation

La continuité de l'exploitation est assurée par le maintien du soutien financier de la société mère.

Evènements post-clôture

Aucun évènement marquant post clôture n'est à signaler.

Rémunérations du dirigeant

La rémunération des organes de direction n'est pas indiquée car cela conduirait à communiquer une rémunération individuelle.

CAC : honoraires

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus au titre du contrôle légal des comptes et au titre des prestations de services entrant dans les diligences directement liées à cette mission sont mentionnés dans l'annexe aux comptes consolidés du Groupe EIFFAGE.